

Le Cégep versera 312 000 \$ à son ex-directeur général

MARIE-CHRISTINE BOUCHARD
marie-christine.bouchard@latribune.qc.ca

SHERBROOKE — Après trois mois de pourparlers, une entente a finalement été conclue entre le Cégep de Sherbrooke et Sylvain Saint-Cyr relativement au départ de l'ancien directeur général. Cette entente coûtera environ 312 000 \$ à l'institution scolaire, mais la protège de toutes autres poursuites.

«Il s'agit d'un accord mutuel de fin d'emploi. Nous avons négocié l'entente avec les articles prévus au contrat de travail de M. Saint-Cyr», précise président du conseil d'administration du Cégep de Sherbrooke, Luc Demers, lors d'une entrevue téléphonique.

Du point de vue financier, l'entente se divise en quatre parties.

D'abord, le Cégep paiera l'équivalent de deux années de salaire à son ancien directeur, soit 240 000 \$.

Ensuite, une somme de 40 000 \$ lui sera versée pour compenser ses pertes actuarielles pour ne pas avoir cotisé à son fond de



Sylvain Saint-Cyr

pension.

Troisièmement, un maximum de 20 000 \$ lui sera versé pour

payer ses frais d'avocat.

Finalement, M. Saint-Cyr a droit à une somme de 2000 \$ par mois, pour un maximum de six mois, afin de payer les frais d'une agence pour l'aider à se trouver un nouvel emploi. Au total, 12 000 \$ pourront donc lui être alloués.

Le président du conseil d'administration, Luc Demers, sait que toutes sortes de rumeurs ont circulé au sein de l'établissement scolaire à la suite du départ rapide du directeur général. C'est en ce sens qu'il tient à souligner qu'aucun événement en particulier n'est à reprocher à Sylvain Saint-Cyr, qui faisait du bon travail, mais «en désaccord avec la vision du conseil de direction et du conseil d'administration».

«La décision des administrateurs du Cégep n'était pas liée à la capacité de M. Saint-Cyr à exécuter sa charge de directeur général, mais tenait principalement d'une vision distincte des parties quant à la gestion et au développement du Cégep. Avant d'être directeur général, M.

Saint-Cyr avait occupé durant cinq ans le poste de directeur des ressources humaines pour lequel ses services avaient été appréciés.» Il a toujours été impossible d'obtenir des détails additionnels sur le cœur du litige. En outre, M. Saint-Cyr n'a accordé aucune entrevue sur le sujet.

Affichage en janvier

Au début janvier, un comité sera mis sur pied afin de s'occuper de l'affichage du poste de directeur général du Cégep, poste occupé par intérim par Marie-

France Bélanger.

«Ce comité s'occupera de l'affichage du poste, des entrevues et de la sélection du nouveau directeur général. On peut parler d'un processus d'au moins trois mois», ajoute M. Demers.

Rappelons que Sylvain Saint-Cyr avait quitté ses fonctions rapidement à la mi-septembre, en plein milieu de son contrat de cinq ans qui se terminait le 27 mai 2012. À la fin octobre, *La Tribune* révélait que l'ancien directeur général du Cégep envisageait de poursuivre l'institution scolaire.

